



Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Célébrée le 28 avril, la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail** promeut la prévention des accidents et maladies professionnels dans le monde entier.

Elle vise à démontrer en quoi la promotion et la création d'une **culture de la sécurité et de la santé** peuvent contribuer à réduire le nombre de décès et de blessures d'origine professionnelle.

Le 28 avril marque également la **Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail**, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical. Le but de cette journée est de rendre hommage aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles en organisant à cette date des mobilisations et campagnes de sensibilisation aux quatre coins de la planète.

En France (2024-CNAM)

Chaque jour
2 personnes meurent au travail
Et + de 100 sont blessées gravement

549 614 accidents du travail déclarés

764 décès

En Nouvelle-Aquitaine (2019-DARES)

1 accident mortel **tous les 3 jours et demi**

108 décès

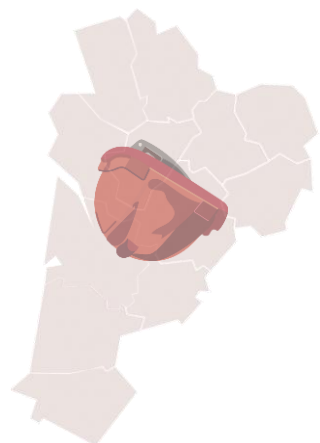


Accident du travail



Accident de trajet

Nouvelle-Aquitaine Profilage des victimes des accidents du travail mortels en 2024



Les **plus de 50 ans** et les **intérimaires** sont les plus concernés par un décès dû à un accident du travail



Secteur de la **construction** le plus touché

Autres accidents du travail

Des accidents du travail en Nouvelle-Aquitaine **plus graves** qu'au niveau national

Indice de gravité

